

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Date de convocation : 11 mars 2019

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Absents excusés : Emmanuelle GILLOT (pouvoir à A. PERRIN), François JOUVANCEAU (pouvoir à B. GAY), Jean-François MAILLEY (pouvoir à H. DUFFNER), Eric OUDARD (pouvoir à A. MOUILLOT), Jean-Michel NOIROT (pouvoir à S. TISSERAND), Luc THURA (pouvoir à M. GANDELIN).

Secrétaire de séance : Aurélia PERRIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

○ Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéo-protection

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet d'installation d'un système de vidéo protection, dépose une demande d'autorisation d'installation auprès de Monsieur le Préfet du Jura. Il sollicite également une subvention auprès de la Préfecture du Jura au titre du FIPDR.

○ Demande de subvention pour la sécurisation des établissements scolaires

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurisation du groupe scolaire en corrélation avec le plan de mise en sureté, le Conseil Municipal souhaite l'installation d'une vidéo protection ainsi qu'une centrale d'alarme. Une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection a été déposée en Préfecture ainsi qu'une demande de subvention au titre du FIPDR.

○ Validation de devis aménagement chemin piétonnier

Afin d'aménager les terres pleins séparant le chemin piétonnier de la bande de roulement le long de la rue du Carouge et de la rue du Monument, il convient de planter différents végétaux en plusieurs massifs. Le Conseil Municipal valide le devis de la société Jura Vert pour un montant de 1 450.00 € TTC.

○ Demande de subvention pour marquage et signalisation au titre des amendes de police

Devant la nécessité de procéder à différents marquages horizontaux et verticaux dans toute la commune, une étude est en cours et une demande au titre des amendes de police sera déposée auprès du Conseil Départemental.

○ Bail coiffeuse

Le bail dérogatoire à titre précaire établi pour une durée de 3 ans au titre de l'article 145-5 du code du Commerce concernant le local mis à disposition à Madame Emilie DUPONT pour exercer son activité de coiffeuse est arrivé à son terme le 28/02/2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer ce local par bail à usage commercial à madame Emilie THOMAS/DUPONT à compter du 01/03/2019 pour un loyer mensuel de 180 € et 30 € de charges.

○ Création d'une commission « Aménagement et gestion de l'étang »

Monsieur le Maire souhaite la création d'une commission pour l'aménagement et la gestion de l'étang communal en Bedey, composée de conseillers et de personnes hors conseil.

○ Approbation des comptes administratifs 2018 commune et BP annexe

Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 261 439.18 €, l'excédent d'investissement s'élève à 82 135.45 €. Les résultats cumulés au 31/12/2018 en excédent de fonctionnement arrêtés à 728 476.73 € et en excédent d'investissement arrêté à 202 904.40 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire.

Approbation du compte administratif budget annexe « Ancienne école » 2018 :

Présentation du compte administratif par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 23 923.19 €

L'excédent d'investissement s'élève à 50 241.03 €

Les résultats cumulés à fin 2018 :

- En fonctionnement à + 35 539.60 €
- En investissement à + 58 476.45 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de Monsieur le Maire.

○ Approbation des comptes de gestion 2018 commune et BP annexe

Considérant la conformité des écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire statuant sur l'excédent du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe ancienne école.

○ Affectation des résultats 2018 commune et BP annexe

Budget Commune :

L'excédent de fonctionnement 2018 du budget communal d'un montant de 728 476.73 € sera affecté :

- au compte 1068 du budget d'investissement 2019 pour un montant de 100 000.00 €
- au compte 002 du budget de fonctionnement 2019 pour un montant de 628 476.73 €

L'excédent d'investissement d'un montant de 202 904.40 € sera affecté au compte 001 en investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats.

Budget annexe Ancienne école (résidence Les Lilas) :

L'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de 35 539.60 € sera affecté au compte 002 pour le même montant en recettes de fonctionnement.

L'excédent d'investissement d'un montant de 58 476.45 € sera affecté au compte 001 en recettes d'investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats.

○ Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes pour l'année 2019 à l'identique des taux des 5 dernières années à savoir :

- Taxe habitation : 8.84 %
- Taxe foncière bâti : 17.02 %
- Taxe foncière non bâti : 22.31 %

○ Vote des BP 2019 commune et BP annexe

Monsieur Bernard GAY présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune par ligne et par chapitre et Monsieur le Maire demande le vote.

Le budget de fonctionnement 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 1 377 521.73 €.

Le budget d'investissement 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 623 289.40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif communal 2019.

Vote du budget primitif annexe 2019 « Ancienne Ecole »

Monsieur Bernard GAY présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 budget annexe « Ancienne Ecole ».

Le budget de fonctionnement 2019 est équilibré en dépenses et recettes à 65 579.60 €

Le budget d'investissement 2019 est équilibré en dépenses et recettes à 145 053.05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget annexe « Ancienne Ecole » 2019.

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
VIDAL Jacques		Chemin de la Step
PONCET Isabelle		321 chemin des Teppes
ECLA	SCI MVI Locations	Rue de Vaudrey

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
DP	BARBE Jean-Christophe	Extension balcon
DP	GAUTHIER Rémi	Réfection du bardage
DP	MICHAUD Sylvain	Abri de jardin
DP	BERGER Félix	Fenêtre en pignon
DP	SCI RAYMOND ELOGILAU	Changement destination micro- crèche
DP	CARREL Ludovic	Aire de jeu pour enfants en bois
DP	CARREL Ludovic	Piscine hors sol
DP	DUBIEF Patrick	Auvent
DP	ROY Gilbert	Pergola + tonnelle

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Texfrance pour un montant de 3 436.25 € TTC validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- Le bornage du terrain derrière chez JBL sera effectué le 27/03/2019
- Signature chez le notaire du terrain appartenant aux frères GRENIER le 11/03/2019
- Proposition de la société LUMI-IN de changer les 15 lampadaires en Verdet

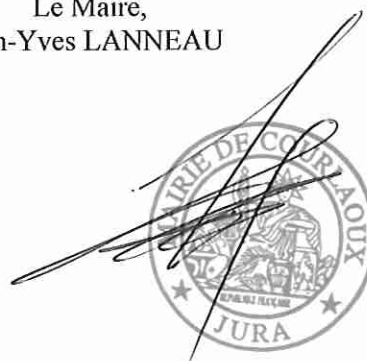
- Une procédure simplifiée et adaptée sera lancée pour les travaux de la plateforme du terrain multisports dès que les avis positifs de subventions seront arrivés
- Zone des Plaines II : construction en cours de l'entreprise Jura Pliage
- Vente d'une parcelle à la société AFTRAL
- Deux constructions en cours aux Plaines II : SCI MVI Locations et SCI Macle et Fontaine
- Mario GANDELIN présente les 2 modèles de terrain de sports retenus par les différentes commissions. Celles-ci se sont positionnées sur le modèle n°2 présentée par l'entreprise CASAL. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le choix du modèle CASAL. La validation de ce projet et de son prix interviendra lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La secrétaire,
Aurélia PERRIN



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU



Affiché le 21/03/2019